

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 30 juin 2025  
**N° CP-2025-5-5-3**  
**N° applicatif 12399**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Direction**

Direction éducation et jeunesse

### **Service consulté**

## **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la passation et d'autoriser la signature d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes dédiés aux équipements numériques dans les établissements d'enseignement et de formation et les sites internes de collectivités du Grand Est. L'avenant propose de prolonger de 4 ans la durée de la convention, qui prendrait ainsi fin en février 2030.

En 2011, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont organisés en groupement de commandes afin de mutualiser les achats de fournitures informatiques pour les collèges et lycées alsaciens.

La réalisation des marchés de fournitures et de services en commun avec la Région permet d'obtenir des tarifs préférentiels grâce au volume de commandes et de mutualiser certaines prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, un parc informatique homogène entre collèges et lycées offre des facilités de maintenance, notamment dans les cités scolaires.

Avec la réorganisation territoriale, il est apparu nécessaire de revoir ce groupement. Une nouvelle convention constitutive de groupements de commandes a ainsi été signée en février 2021. Cette opération a également permis au Département de la Meuse d'intégrer le dispositif. La convention prévoit une durée initiale de 5 ans et prendra donc fin en février 2026.

Il est proposé de prolonger le dispositif pour 4 années supplémentaires, prolongeant ainsi la convention jusqu'en février 2030.

Il est rappelé que la convention prévoit la possibilité pour chaque membre du groupement de se retirer du dispositif au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier précédant la rentrée scolaire à partir de laquelle un retrait du groupement est souhaité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant visant à prolonger la durée jusqu'en février 2030 de la convention de groupements de commandes pour les équipements numériques en établissements d'enseignement et de formation et les sites internes de collectivités du Grand Est, signée le 24 février 2021 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.